



Pour pouvoir exposer les photos de la collecte, la Ville, organisatrice du forum des associations et du bénévolat, doit s'assurer que les personnes représentées ont donné leur accord pour que leur image soit utilisée dans le cadre d'un évènement organisé par la ville.

› Cas N°1

Image d'un groupe ou d'une scène de rue dans un lieu public si aucune personne n'est individualisée :

. *Pas d'autorisation de diffusion requise*

› Cas N°2

Si vous êtes une association et que les personnes représentées ont donné leur accord pour une utilisation de leur image en dehors du cadre de l'association :

. *Attestation A à signer par le/la président-e de l'association*

› En dehors de ce cadre

. Pour les personnes majeures : *attestation B à faire signer par les personnes représentées*

. Pour les personnes mineures : *attestation C à faire signer par les représentants légaux*

COLLECTE DE PHOTOS

ATTESTATION A

Attestation du ou de la président·e sur les droits à l'image des membres représenté·es

. Je soussigné·e....., président·e de l'association

certifie qu'une autorisation de droit à l'image m'a été concédée par toute personne identifiable sur la photo transmise dans le cadre de la collecte « photos de bénévoles » de la Ville de Chartres-de-Bretagne, autorisation en vertu de laquelle il m'est autorisé de diffuser cette photo à la Ville de Chartres-de-Bretagne pour être exposée, sur support imprimé, lors du forum des associations et du bénévolat et dans d'autres lieux publics de la ville.

Cette autorisation est valable pour une durée de..... ans

. Nom et prénom de la personne ou du groupe représenté sur la photo :

. Association, collectif ou projet dans lequel l'action s'inscrit :

Fait à

Signature du ou de la président·e

le

Le traitement de ces données a pour but de recueillir votre engagement à disposer du droit à l'image des personnes représentées sur les photos transmises. Ces données ne pourront être utilisées pour aucune autre finalité, sans accord préalable de votre part. Conformément à l'article 7 de la Loi informatique et libertés modifiée, ces données sont collectées sur la base d'une obligation légale. Le recueil de ces informations est obligatoire. Les destinataires de ces données sont la mairie de Chartres-de-Bretagne. Ces données seront conservées sur la même durée que celle de l'autorisation, définie ci-dessus.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez de droits sur vos données. Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort.

Pour exercer ces droits, veuillez contacter : commune@ville-chartresdebretagne.fr ou adresser un courrier postal à la Mairie – Esplanade des droits de l'homme – 35131 Chartres de Bretagne. Si vous estimez, après avoir contacté nos services, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Autorisation de diffusion de l'image personnelle pour les personnes majeures

Vu le code civil et en particulier son article 9,

. Je soussigné·e.....

Autorise la Ville de Chartres de Bretagne à utiliser mon image personnelle dans le cadre de la collecte « photos de bénévoles » qui sera exposée, sur support imprimé, lors du forum des associations et du bénévolat 2023 et dans d'autres lieux de la commune.

Cette autorisation s'applique sur une durée de 2 ans maximum.

Fait à

Signature

le

Le traitement de ces données a pour but de recueillir vos autorisations ou restrictions face au droit encadrant la protection de votre image personnelle. Ces données ne pourront être utilisées pour aucune autre finalité, sans accord préalable de votre part. Conformément à l'article 7 de la Loi informatique et libertés modifiée, ces données sont collectées sur la base d'une obligation légale. Le recueil de ces informations est obligatoire. Les destinataires de ces données sont la mairie de Chartres-de-Bretagne. Ces données seront conservées sur la même durée que celle de l'autorisation, définie ci-dessus.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez de droits sur vos données. Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort.

Pour exercer ces droits, veuillez contacter : commune@ville-chartresdebretagne.fr ou adresser un courrier postal à la Mairie – Esplanade des droits de l'homme – 35131 Chartres de Bretagne. Si vous estimez, après avoir contacté nos services, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

COLLECTE DE PHOTOS

ATTESTATION C

Autorisation de diffusion de l'image personnelle pour les personnes mineures

Vu le code civil et en particulier son article 9,

. Je soussigné·e

. Je soussigné·e

. Agissant en qualité de représentant·es légal·es·aux du mineur

.....

Autorise la Ville de Chartres de Bretagne à utiliser l'image personnelle de mon enfant dans le cadre de la collecte « photos de bénévoles » qui sera exposée, sur support imprimé, lors du forum des associations et du bénévolat 2023 et dans d'autres lieux de la commune.

Cette autorisation s'applique sur une durée de 2 ans maximum.

Fait à

Signature des représentants légaux

le

Le traitement de ces données a pour but de recueillir vos autorisations ou restrictions face au droit encadrant la protection de votre image personnelle. Ces données ne pourront être utilisées pour aucune autre finalité, sans accord préalable de votre part. Conformément à l'article 7 de la Loi informatique et libertés modifiée, ces données sont collectées sur la base d'une obligation légale. Le recueil de ces informations est obligatoire. Les destinataires de ces données sont la mairie de Chartres-de-Bretagne. Ces données seront conservées sur la même durée que celle de l'autorisation, définie ci-dessus.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez de droits sur vos données. Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort.

Pour exercer ces droits, veuillez contacter : commune@ville-chartresdebretagne.fr ou adresser un courrier postal à la Mairie – Esplanade des droits de l'homme – 35131 Chartres de Bretagne. Si vous estimez, après avoir contacté nos services, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.